

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

DE LA WILAYA DE BECHAR

NIF : 099708019065413

AVIS D'ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément à l'article 73 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction De La Santé Et De La Population De La Wilaya de Béchar, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre avec exigences de capacité minimales en date du 02/11/2025, relatif aux **Travaux de réhabilitation des structures de la santé assurant les urgences à travers la wilaya, en deux lots séparés :**

- **LOT N°01 : REHABILITATION DES URGENCES DE L'E.P.H TOURABI BOUDJEMA BÉCHAR.**
- **LOT N°02 : REHABILITATION DES URGENCES DE L'E.H.S PEDIATRIQUE MOHAMMED BOUDIAF BÉCHAR.**

, que l'avis d'attribution provisoire du marché apparu le 29/12/2025 dans les quotidiens nationaux : **الدوري et La Concorde** est annulé, et cela, suite à la décision de la commission des marchés publics, citée dans le procès-verbal de ladite commission du 15/03/2026.

Conformément à l'article 82, du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un délai de dix (10) jours, est accordé aux entreprises soumissionnaires, pour introduire leurs recours auprès de la commission des marchés compétente, et ce, à compter de la première parution du présent avis.

LE DIRECTEUR